

REFORMULATION DU VOCABULAIRE : LE CAS DES DOUBLETES ÉTYMOLOGIQUES EN FRANÇAIS

Elvana Kehayova
Chercheuse indépendante, Sofia (Bulgarie)

VOCABULARY REFORMULATION:
THE CASE OF ETYMOLOGICAL DOUBLETES IN FRENCH

Elvana Kehayova
Independent scholar, Sofia (Bulgaria)

elvana_92@abv.bg

Abstract: This paper is dedicated to etymological doublets in French. The purpose is to group existing words in French according to their common origin and to propose a new typology of these groups of words. The majority of the cases studied are words with Latin origin but there are also some examples from other languages. A related issue which is addressed are the loanwords and the socio-historical factors which determine the language development.

Keywords: etymology, doublets, loanwords, origin

Резюме: Настоящата статия разглежда проблема за етимологичните дублети във френския език. Целта е да се групират думите във френския според произхода им, като се предложи нова типология за тези групи от думи. По-голямата част от разглежданите примери произхождат от латински, но има и такива от други езици. Други проблеми, които са разгледани, засягат заемките, а също така и социокултурните фактори, които влияят на развитието на езиците.

Ключови думи: етимология, дублети, заемки, произход

Les doublets étymologiques représentent un phénomène linguistique qui concerne certaines unités lexicales de la langue française. Le syntagme « doublet étymologique » est utilisé pour signifier un doublon du signifiant au niveau de l'origine des mots. S'agissant de l'évolution historique d'une langue, il faut toujours tenir compte de plusieurs facteurs, vu que la langue existe dans le cadre d'une société et qu'elle peut être comprise, suivant Saussure, dans sa globalité uniquement au niveau du groupe qui s'en sert et pas au niveau de l'individu :

« [I]l faut *une masse parlante* pour qu'il y ait une langue. À aucun moment, et contrairement à l'apparence, celle-ci n'existe en dehors du fait social, parce qu'elle est un phénomène sémiologique » (Saussure 1971 : 127 ; souligné en italique par l'auteur). Les différents dictionnaires proposent leur propre définition des doublets en général et des doublets étymologiques en particulier. Pour cette raison, nous allons d'abord nous concentrer sur les définitions des dictionnaires, et après, nous allons analyser en détails des variantes et des exemples, en tenant compte des différents facteurs socio-historiques qui favorisent le développement des doublets dans la langue.

En consultant la 9^e édition du *Dictionnaire de l'Académie*¹, on lit la définition suivante proposée pour *doublet*, et en particulier pour *doublet étymologique* :

Doublet, n.m. : LINGUIST.

1. Se dit de mots provenant d'une même origine, dont l'un a pris une forme populaire et l'autre une forme savante.

- En gardant le même sens ou des sens très voisins. *Des doublets étymologiques*. « *Frêle* » et « *fragile* » [...].
- En prenant des sens différents. « *Écouter* » et « *ausculter* » [...].

Cette définition donne une idée générale de ce que signifient les doublets étymologiques. Il s'agit bien de mots ayant leur origine dans le même mot, le plus souvent provenant du latin. Le dictionnaire prend en considération la différence entre formes populaires et formes savantes, qui est une distinction répandue dans la linguistique. Les doublets savants sont plus proches de l'étymon par rapport aux doublets populaires, qui ont subi une évolution dans le temps. Les deux sous-types proposés montrent qu'il peut s'agir de synonymes qui gardent un sens plus ou moins proche, et la différence est plutôt au niveau stylistique. D'un autre côté, les doublets étymologiques peuvent avoir un sens assez éloigné, mais c'est parce que la signification du mot d'origine a évolué, et, pour ce type de doublets, nous pouvons observer des modifications du point de vue phonétique mais aussi sémantique.

En général, c'est en quoi consistent les doublets étymologiques. Consultant les autres dictionnaires, on voit que la définition qui y est proposée diffère plutôt dans la formulation que dans l'explication. Citons, par exemple, le *Nouveau Petit Robert de la langue française 2009* dans sa version numérique de 2008 : « Ling. Chacun des deux mots issus d'un même étymon,

¹ Cf. <https://www.cnrtl.fr/definition/academie9/doublet>.

REFORMULATION DU VOCABULAIRE...

dont en général l'un est entré dans la langue par voie populaire (ex. frêle, hôtel, écouter) et l'autre par voie savante (ex. fragile, hôpital, ausculter ».

Le *Trésor de la langue française informatisé (TLFi)*², quant à lui, propose une définition un peu plus détaillée, mais la définition de base reste la même :

2. LINGUISTIQUE

a) Mots de même origine mais de forme et de signification différente. Les mots [...] *sacrement* et *serment*, *rédemption* et *rançon* [...] sont des doublets (Ac.) :

Poison et *potion* ; on appelle doublets ces mots de forme différente et de souche unique; le second est venu doubler le premier soit à une époque assez ancienne, soit au cours des siècles ou tout récemment.

GOURMONT, Esthétique de la lang. fr., 1899, p. 17.

b) Mot étranger employé dans une langue et ayant le même sens qu'un mot indigène. *Steamer* est un doublet infiniment puéril de *vapeur* (GOURMONT, Esthétique de la lang. fr., 1899 p. 101). Déjà auparavant l'Église d'Angleterre s'intitulait *Ecclesia Anglicana*, de même que l'Église de France sous Louis XIV se dénommait *gallicane*. Le terme *anglican* n'est qu'un doublet de *anglais* (Philos., Relig., 1957, p. 5011).

À la base des définitions citées des dictionnaires, on peut distinguer quelques types de doublets. Le premier type concerne les mots qui ont la même origine et restent assez proches au niveau phonétique et au niveau sémantique. Les exemples donnés dans le *Dictionnaire de l'Académie* (9^e éd.), comme « frêle » et « fragile », « mâcher » et « mastiquer », « prêcheur » et « prédicateur », prouvent que, même s'il s'agit de mots différents, ni le signifiant, ni le signifié ne sont assez éloignés l'un de l'autre pour donner naissance à un nouveau champs sémantique. En effet, ces exemples peuvent être considérés comme « traditionnels » en quelque sorte, vu qu'ils sont cités très souvent dans presque tous les dictionnaires et manuels. Ce n'est pas sans raison : ces exemples sont clairs et non ambigus. Les mots sont différents comme entités lexicales, pourtant ils restent assez proches pour traduire l'idée de « double ».

Le deuxième type de doublets est celui où les mots ont la même origine mais dont le sens a évolué, et des mots avec un sens différent ont été créés. Pour ce groupe, il y a aussi la différence phonétique. Or, la prononciation et le sens différents rendent plus difficile le fait de trouver l'origine commune. L'exemple des doublets « usine » et « officine » montre que ce n'est pas facile de comprendre de prime abord qu'il s'agit de mots ayant la même origine. Il

² Cf. <https://www.cnrtl.fr/definition/doublet>.

est même difficile aux non-spécialistes de se rendre compte que ces mots sont proches de par leur origine.

Le *TLFi* propose un troisième type, celui où le mot indigène a un doublet avec un mot étranger qui a le même sens. Dans ce cas, il est parfois facile de distinguer qu'il s'agit de doublets si le mot étranger a été emprunté récemment, et les locuteurs peuvent bien se rendre compte qu'il s'agit d'un nouveau mot qui joue plus au moins le rôle de synonyme. La situation s'avère plus difficile si le mot étranger a été emprunté dans une époque passée, et l'entité qui a été nouvelle à l'époque est devenue une partie de la langue et a commencé de mener sa propre vie.

En nous basant sur ces définitions, nous pouvons déjà établir plusieurs types de doublets. Or, avant d'approfondir notre analyse, il convient de mentionner comment est née cette idée des doublets étymologiques. Le terme « doublets étymologiques » est utilisé pour la première fois au XVII^e siècle par Nicolas Catherinot. Dans son texte « Les doublets de la langue », il compare les mots anciens et les mots nouveaux dans la langue en faisant la comparaison suivante : « Il y a d'ordinaire un mot ancien et un mot moderne, un mot aîné et un mot cadet, un bon et un mauvais, un d'usage et un d'usé et hors de service » (Catherinot 1683 : 1). Cette explication permet de voir qu'il y a un changement continu dans la langue et que les mots ont aussi une vie au sein d'une langue. Un nouveau mot apparaît, qui, dans une époque future, peut déjà être hors d'usage. Et comme l'explique deux siècles plus tard Brachet : « Depuis le XVII^e siècle, une science nouvelle est née ; la philologie comparée a constaté que les mots ont une croissance et une histoire, qu'ils subissent comme les plantes et les animaux, des transformations régulières » (Brachet 1868 : 7). Les études comparées permettent donc d'analyser le développement des mots en prenant en considération le côté formel et le côté sémantique.

Cette activité linguistique de retrouver l'origine commune des deux ou plusieurs mots s'intensifie au XIX^e siècle. Parashkevov (2017a) propose plusieurs types de doublets étymologiques pour le bulgare, qui pourraient être valables pour le français aussi. Il s'agit des types suivants : des mots d'origine différente définissant le même signifié ; des mots où le même étymon commun donne de différentes formes, l'une populaire, l'autre savante ; doublets des « doublets liés » (*свързани дублети*), où une des parties du mot est présente dans deux unités différentes (Parashkevov 2008).

Le premier type, selon lui, concerne les mots d'origine différente qui définissent le même signifié. Il s'agit d'une unité lexicale qui est de la même langue, par exemple d'origine bulgare pour le bulgare ou française pour le français, et une autre unité qui a été empruntée à une autre

REFORMULATION DU VOCABULAIRE...

langue, par exemple à l'anglais. Parmi les exemples, cités pour le bulgare, figurent « захар » et « шеќер », qui signifient « sucre » en bulgare, mais le deuxième a été emprunté au turc. La situation est pareille pour les mots « поза » et « гюл » (Parashkevov 2017a). En effet, dans l'interaction entre les langues, il arrive qu'on puisse trouver plusieurs mots qui s'avèrent des doublets étymologiques. Les raisons pour cela peuvent être différentes. Il existe des mots en français ayant la même origine en latin mais qui peuvent avoir un sens différent. Ici, nous pouvons constater qu'il y a aussi la situation opposée. Parfois, il y a un mot qui figure bien dans la langue donnée et après, au fil du temps, la langue emprunte une nouvelle unité lexicale parce que les locuteurs sont entrés en contact avec les locuteurs d'une autre langue. Peu à peu, les premiers commencent à utiliser le mot d'origine étrangère, et, de cette manière, la langue dispose déjà de deux mots pour signifier la même chose. Cela ne veut pas dire qu'il y a obligatoirement une préférence pour l'une des deux unités. Les deux peuvent coexister dans la langue et pourront soit être synonymes soit avoir une différente connotation.

Pour le français, on peut illustrer les doublets de cette catégorie par le mot « médecin », qui est français, et le mot « toubib », qui a la même signification mais qui est d'origine arabe. Lionel Jean explique :

[...] des mots arabes ont pénétré dans les langues romanes, surtout par l'intermédiaire du latin médiéval, de l'italien, du sicilien, du provençal, du portugais et de l'espagnol. Les emprunts à la langue arabe sont au nombre de 419 (*Le Robert* 2010). Ils désignent des réalités de la science, de l'astronomie, des mathématiques, de la flore, des mœurs, etc. Aux XX^e et XXI^e siècles sont venus s'ajouter une cinquantaine de termes arabo-musulmans : ayatollah, baroud, burkini [...].(Jean 2021 : non paginé)

Certains de ces mots ont été empruntés au Moyen Âge ou à la Renaissance à travers d'autres langues, mais le français a eu aussi des contacts directs avec l'arabe, ce qui est le cas de l'exemple cité. Celui-ci, selon le *Petit Robert 2009*, est entré en français de l'arabe d'Algérie « tbib », alors qu'en arabe classique le mot est « tabib », et l'emprunt appartient au registre familier. Il est nécessaire de mentionner que les doublets peuvent appartenir aux différents registres, mais que, de toute façon, ils font partie d'une même langue. Parfois, les deux mots sont tout à fait interchangeables et peuvent être utilisés dans le même contexte. La situation est pareille pour le mot anglais « meeting » et le mot français « réunion ». À partir du XX^e siècle, à cause du rôle mondial que jouent les États-Unis, l'anglais devient une langue très répandue et utilisée comme langue commune dans beaucoup de domaines. Le français n'échappe pas à

cette tendance et, malgré les efforts de l'Académie française, beaucoup de mots anglais sont présents dans le français de nos jours. Pour illustrer ce cas de figure, nous pouvons citer l'exemple des mots « meeting » et « réunion », où les deux entités sont valables et peuvent être utilisés dans un contexte d'affaires, et en particulier dans les sociétés multinationales. Il s'ensuit que le facteur que nous avons mentionné, notamment le contexte socio-historique et le contact avec d'autres langues, joue un rôle très important dans le développement des langues. Les contacts du français avec les autres langues a mené à cette tendance d'emprunt de mots, qui pourrait s'avérer enrichissante pour la langue.

Cette interaction, très souvent, est la raison pour l'apparition des calques dans la langue. Une nouvelle entité est présente dans une langue étrangère A, et les locuteurs d'une autre langue B ne veulent pas emprunter directement le mot tel quel, sans le traduire ou sans trouver un mot déjà existant pour lui donner une nouvelle signification. Dans ces cas, la langue peut traduire le mot existant et désigner avec la nouvelle expression la nouvelle entité. Voici quelques exemples de calques en français : « chemin de fer », qui est une calque de l'anglais « railway » ; « bas-relief », calqué de l'italien « basso rilievo » ; « gratte-ciel », qui vient aussi de l'anglais, « skyscraper ». Même si cette activité linguistique produit des néologismes, il faut admettre que l'invention de ces néologismes est provoquée par l'interaction entre deux langues. Stumpf considère que :

Contrairement à l'emprunt linguistique, le calque n'intègre, comme on peut le constater dans les quelques exemples qui suivent, qu'une partie des traits étrangers empruntés relevant généralement de la grammaire :

INCONDITIONNÉ

1864 subst. (RENOUVIER, loc. cit.). Calque de l'all. das Unbedingte (1781, KANT, Critique de la raison pure ds LAL.), prob. par l'intermédiaire de l'angl. the unconditioned (1829, W. HAMILTON ds NED).

[...]

OISEAU-MOQUEUR

Comp. de oiseau* et de moqueur* ; d'apr. L'angl. Mocking-bird « id. » (de mocking « moqueur » et bird « oiseau ») (1676, T. GLOVER in Phil. Trans. XI, 631 ds NED) et Mock-bird « id. » en 1649 (id.).

Mais la langue possède son propre processus de formation des unités lexicales pour créer des unités nouvelles à partir de morphèmes lexicaux : elle utilise notamment, et pour l'essentiel, les procédés de la dérivation et de la composition. (Stumpf 2009 : 71)

REFORMULATION DU VOCABULAIRE...

Les calques de leur côté sont le résultat d'une activité qui pourrait être qualifiée de savante. Cette traduction littérale a été faite par des personnes qui emploient la langue étrangère, ou la langue source, mais ont voulu suivre une approche plus puriste et, au lieu d'emprunter beaucoup de mots étrangers, proposer une variante de traduction, qui par la suite est codifiée et présente dans les dictionnaires.

Le deuxième type proposé par Parashkevov (2017a) a trait aux doublets étymologiques où le même étymon commun donne de différentes formes, l'une populaire, l'autre savante (voir les exemples cités plus haut, « frêle » et « fragile », « grêle » et « gracile », etc.).

Le troisième type de doublets regroupe les mots complexes où une des parties composant le mot est présente dans deux unités différentes. Dans son ouvrage sur les doublets étymologiques en bulgare, Parashkevov (2008) appelle ce type de doublets des « doublets liés » (*свързани дублети*). L'élément commun joue le rôle de liaison entre les deux mots. Sa place dans le mot composé peut être déterminante dans les cas où l'élément commun est principal, ou bien déterminée dans le cas où celui-ci est subordonné à l'autre élément du mot. Les exemples cités par Parashkevov sont des mots d'origine étrangère en bulgare. Il donne l'exemple des mots « гост » et « гастарбайтер », où « гост » est l'élément commun. Pour donner des exemples de cette catégorie que l'on retrouve en français, nous pouvons citer les mots empruntés à l'anglais « show », dans le sens de spectacle, et l'expression « one man show », dans le sens de « spectacle solo ». Le *Petit Robert 2009* recommande en effet d'utiliser « spectacle solo » au lieu de « one man show ». Un autre exemple est présenté par « télévision », « télécommande », « télétravail », où il y a « télé- », qui porte la signification de distance, le deuxième élément portant le sens principal ; ou bien les mots « auto », « automobile », « autobus » pour lesquels l'élément « auto » est commun pour toutes les entités.

Ayant déjà mentionné à plusieurs reprises les *emprunts* en parlant des *doublets*, il convient de nous concentrer sur la définition de ce phénomène. Il n'est pas possible d'analyser les doublets étymologiques sans prendre en considération les emprunts. Il se pose, en l'occurrence, un autre problème : comment distinguer les emprunts des mots qui ont subi une évolution linguistique naturelle ? Et aussi, si la langue française est une langue romane, pourquoi emprunte-t-elle des mots au latin, vu que la plupart de son lexique a une origine latine ? Nous allons d'abord nous concentrer, tout comme pour les doublets, sur les différentes définitions proposées dans les dictionnaires pour les emprunts, et après nous allons analyser de plus près les rapports entre les doublets étymologiques et les emprunts et comment les deux processus s'influencent l'un l'autre.

Le *Dictionnaire de l'Académie* définit *emprunt* de la manière suivante : « Le fait, pour une langue, de s'approprier les mots d'une autre langue ; par méton., le mot ainsi incorporé. *Une langue vit aussi d'emprunts.* "Algarade" est un emprunt de l'espagnol, qui a lui-même emprunté ce mot de l'arabe. » Le *Petit Robert 2009* propose presque la même définition d'*emprunt linguistique* : « Acte par lequel une langue accueille un élément d'une autre langue ; élément (mot, tour) ainsi incorporé. » Ces explications se concentrent plutôt sur la situation où deux langues sont en interaction d'échanger des mots et où l'une des langues emprunte un mot à une autre langue. Cela veut dire que les emprunts représentent des mots étrangers. Ce qui est intéressant, c'est que les emprunts peuvent être pris dans une langue qui n'est plus vivante. Très souvent, pour représenter des réalités savantes, les scientifiques du domaine préfèrent se tourner vers les langues classiques – le grec ancien et le latin. Cette tendance pourrait représenter une sorte de prestige pour les personnes qui connaissent les langues classiques et qui peuvent s'en servir pour trouver le terme adéquat. Depuis la période de la Renaissance, les cultures et les langues classiques sont considérées comme très appropriées aux termes savants. Il y a une sorte d'élan vers ces civilisations antiques qui possédaient un savoir qui fut perdu par la suite pendant le Moyen Âge. Même avant la Renaissance, qui est marquée comme époque par cet intérêt vif pour le retour vers les cultures classiques, la Grèce Ancienne et Rome, le Moyen Âge aussi se caractérise par une telle « nostalgie ». Adrian Verhulst explique qu'« un des premiers objectifs de la politique culturelle de Charlemagne, en effet fut l'épuration de la langue latine et de la graphie des textes latins, notamment les textes sacrés » (Verhulst 1987 : 251). Si, sous Charlemagne, il existe déjà cette nécessité d'épurer la langue latine, cela veut dire qu'à la fin du VIII^e et au début du IX^e siècle le latin avait déjà subi une transformation naturelle et cela avait créé des conditions favorables pour la formation des langues romanes.

La situation des emprunts latins en français mérite une analyse plus approfondie. Une partie très importante du lexique français est issue du latin, ce qui est tout à fait normal, le français étant langue romane. Pour cette raison, il faut bien distinguer les emprunts latins des mots d'origine latine qui ont évolué naturellement dans la langue. Les mots qui ont subi une transformation continue dans le temps dans leur prononciation, signification et orthographe ne peuvent pas être considérés comme des emprunts, même s'ils tirent leur origine du latin, parce qu'il s'agit d'une évolution naturelle. Malgré le fait que nous avons déjà cité les définitions de l'emprunt linguistique, ce n'est pas le premier sens du mot. Pour développer un peu ce sens figuré, nous citerons le sens premier du mot « emprunt », le fait « d'obtenir à titre de prêt ou pour un usage momentané » (*Petit Robert 2009* : version numérique). Lionel Jean explique de la manière suivante la nature des emprunts linguistiques :

REFORMULATION DU VOCABULAIRE...

Lorsqu'on parle d'emprunt linguistique, on fait généralement allusion à un mot ou une expression qu'un locuteur ou une communauté emprunte à la langue d'une autre communauté linguistique, sans passer par la traduction, tout en l'adaptant parfois aux règles phonétiques, morphologiques et syntaxiques de la langue d'arrivée. Dans le dictionnaire *Le Robert* de 2010, on trouve la définition suivante :

(1826 (Ling.) Acte par lequel une langue accueille un élément d'une autre langue; élément (mot, tour) ainsi incorporé. Emprunts à l'anglais. → anglicisme ; aussi américanisme, canadianisme, germanisme, hispanisme, italianisme, latinisme.

Dans le *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage* (1994, Larousse), la définition du mot emprunt est la suivante :

« Il y a emprunt linguistique quand un parler A utilise et finit par intégrer une unité ou un trait linguistique qui existait précédemment dans un parler B (dit langue source) et que A ne connaissait pas; l'unité ou le trait emprunté sont eux-mêmes qualifiés d'emprunts. »

Le terme « *emprunt* » peut, il est vrai, paraître discutable dans la mesure où il n'y a jamais de contrat entre deux langues, encore moins de dette, d'autant plus que, d'une façon ou d'une autre, les mots n'ont pas à être rendus, une fois empruntés. On pourrait plutôt parler d'appropriation, de vol ou de pillage, mais ce genre d'emprunt n'enlève rien à la langue prêteuse. Bien au contraire, elle enorgueillit les locuteurs de cette langue. » (Jean 2021 : non paginé)

Les emprunts concernent donc les mots et les expressions qui ont été intégrés d'une langue source dans une autre langue, sans passer par la traduction ou par l'évolution linguistique. Pour cette raison, on ne pourrait pas considérer tous les mots d'origine latine en français comme des emprunts. Le latin perd ses positions au Moyen Âge, où les langues romanes se sont développées. Toutefois, pendant la Renaissance, l'intérêt des humanistes pour les langues classiques comme le grec et le latin réapparaît. En France, on peut observer aussi cette tendance qui consiste à étudier les langues et les ouvrages classiques et à essayer d'intégrer des mots du latin en français. En effet, cette tendance n'est pas nouvelle dans le développement du français. Stumpf (2009 : 77) explique qu'« en ce qui concerne le latin, il faut distinguer les premiers latinismes chrétiens des latinismes des traductions et avoir à l'esprit que le français a tendance à relatiniser, à diverses époques, son vocabulaire ». La relation entre le latin et le français reste très étroite bien que les deux n'aient jamais eu de contact direct comme deux langues vivantes à la même époque. Le latin s'avère une source très riche pour le français quand il s'agit de renouvellement et réécriture du lexique.

L'une des raisons d'être de ces nombreux emprunts datant de la Renaissance, c'est enrichir et embellir la langue française. En effet, il arrive que certains mots soient repris directement du latin sans subir des modifications phonétiques ou morphologiques. Ces nouveaux mots, nous pouvons déjà les traiter comme des emprunts latins parce qu'on n'observe pas de modifications qui ont eu lieu dans le temps. La différence entre les unités lexicales d'origine latine qui ont subi une transformation et les nouveaux emprunts est évidente. Ces nouvelles entités commencent à être employées en français pour désigner d'autres signifiés. Très souvent, ce sont des termes savants utilisés dans le domaine des sciences. À partir de cette étape, il peut déjà s'agir de doublets lexicaux, parce que, dans la même langue, le français, il existe plus d'une unité lexicale qui a la même origine ; or, ces unités divergent dans leur prononciation, orthographe et signification.

C'est au XVI^e siècle que l'on observe l'augmentation du nombre de ces emprunts latins en français. Pour expliquer ce phénomène, il convient d'analyser le contexte socio-historique en France. Le XVI^e siècle est ravagé par les guerres de religion en France, d'une part, et les guerres d'Italie, de l'autre. Malgré les immenses pertes de guerres, il y a une interaction culturelle entre les deux pays – la France et l'Italie. En effet, cet intérêt pour les langues et les cultures anciennes commence en Italie avec la Renaissance. En France, à part l'intérêt pour l'Antiquité, il y a un vif intérêt pour l'Italie aussi, où la situation économique, technologique et scientifique est meilleure qu'en France. En plus, l'Italie représente en quelque sorte la Rome ancienne parce qu'elle est située sur ce territoire. Or, les deux tendances sont liées, ce qui explique l'augmentation des emprunts italiens en français et la question de la « latinisation » (Jean 2021) du français, qui datent de la même époque. Ici le temps comme facteur n'a pas de grande importance parce que les mots empruntés sont puisés directement dans les langues sources et, en l'occurrence, dans le latin et l'italien. La guerre, bien qu'elle ait un mauvais impact sur la vie économique et politique, s'avère favorable à l'interaction entre les deux langues. Elle permet aussi aux deux peuples et aux deux cultures de se rencontrer et d'échanger, ce qui n'a pas toujours été facile à l'époque. La guerre elle-même favorise une situation où les locuteurs des deux langues différentes doivent trouver un moyen de communication. Cette situation permet aux deux groupes de se mettre d'accord sur l'emploi de certains termes, et cela peut être un des moyens pour le passage des emprunts lexicaux d'une langue vers une autre.

Au XVI^e siècle déjà, il n'y a que les érudits, nommés par Jean (2021) « les gens de droit » et « les gens de l'Église », qui utilisaient le latin, mais ce n'était pas leur langue maternelle. C'est un groupe de locuteurs très restreint qui utilise le latin. Bien sûr, il ne faut pas contester

REFORMULATION DU VOCABULAIRE...

les avantages pour ces personnes comme la possibilité de pouvoir communiquer, même s'ils n'ont pas la même langue maternelle. Des savants de différents pays d'Europe ont pu communiquer grâce au latin. En effet, depuis des siècles, personne n'avait comme langue maternelle le latin. Cela provoque de différentes prononciations chez les différents locuteurs sous l'influence de leur propre langue maternelle. Certaines des formes latines ne sont plus utilisées également. Cet usage du latin, bien qu'il soit artificiel, a provoqué une évolution du latin dans le temps. Le latin du VI^e siècle n'est pas tout à fait celui du XVI^e siècle. Cette évolution, ensemble avec l'intérêt pour les langues et les cultures antiques, a mené à une tendance de retour vers le « vrai » latin. Le but, c'est de retrouver les formes et les expressions authentiques et de réécrire pour corriger celles qui ne sont pas bonnes. Le fait de s'attacher à retourner vers le « vrai latin » est une preuve que le latin parlé à l'époque est déjà une variante très éloignée du latin classique. Tous ces efforts montrent que les locuteurs du latin de l'époque voient une nécessité de l'épuration du latin.

Pour le français en particulier, il y a deux grands groupes de modifications importantes qui datent de cette période. Premièrement, c'est le *renouvellement du vocabulaire*, quand les savants et les écrivains empruntent un nombre considérable de mots au latin. Cela a enrichi le lexique mais a créé aussi beaucoup de doublets lexicaux en français. Deuxièmement, c'est la complication de l'orthographe française, qui commence toujours au XVI^e siècle. Pour illustrer ces tendances dans la langue française, nous observerons quelques exemples de doublets lexicaux dont nous analyserons plus tard, en détails, la prononciation, l'orthographe, l'usage et la signification :

| <i>Étymon en latin</i> | <i>Mot populaire</i> | <i>Mot savant</i> |
|------------------------|----------------------|-------------------|
| Regalis | Royal | Régal ou régalien |
| Gracilis | Grêle | Gracile |
| Flagellum | Fléau | Flagella |
| Fragilis | Frêle | Fragile |
| Captivus | Chétif | Captive |

Dans ce tableau sont présentés quelques exemples de mots populaires et de mots savants en français d'origine latine. De prime abord, les mots empruntés directement au latin sont beaucoup plus proches de l'étymon. La prononciation ainsi que l'orthographe suivent la forme du latin. Le mot populaire, de son côté, présente plus de différences par rapport au latin. En général, ces mots sont plus courts, ce qui est dû à l'évolution phonétique du mot au cours des

siècles. Certains des sons ne sont plus les mêmes, et d'autres ont disparu. Pour ce qui est des mots savants et des mots populaires, leur terminaison latine n'est pas présente à cause de la chute de la voyelle finale. Aussi, les cas du latin ont disparu. Les différences entre les mots populaires et les mots savants n'ont donc rien d'étonnant.

Après avoir analysé les différentes définitions des doublets étymologiques dans les dictionnaires et dans les ouvrages linguistiques et la nature des emprunts, nous essayerons de proposer notre propre typologie des doublets étymologiques. Premièrement, nous proposons les doublets étymologiques qui représentent les doublets étymologiques qui gardent un sens de synonymes. Après, nous proposons des doublets qui ont la même signification mais ayant leur origine dans des langues différentes. Une troisième catégorie que nous proposons concerne les doublets qui tirent leur origine du même étymon mais qui ont donné des résultats différents dans différentes langues. Enfin, nous allons analyser les doublets d'orthographe.

Doublets étymologiques

Plus haut, nous avons cité quelques exemples de mot populaires et de mots savants en français. En analysant les doublets savants et les doublets populaires, nous pouvons mentionner un autre aspect de ce processus de renouvellement du lexique français. Dans son ouvrage *Productivité morphologique et emprunt*, Zwanenburg (1983) étudie la dérivation savante et la dérivation non savante, appelée aussi dérivation populaire en français. Au niveau morphologique, on observe aussi la tendance à qualifier certains morphèmes comme savants. Ils sont considérés comme plus proches du latin et mènent à une dérivation savante. D'autre part, il existe des morphèmes considérés plutôt comme populaires et qui donnent comme résultat une dérivation non savante. Bien que cette théorie existe et Zwanenburg cite Marchand par exemple, qui considère que « les mots savants donnent des dérivations savantes et les mots populaires donnent des dérivations populaires » (Zwanenburg 1983 : 54), Zwanenburg de son côté met en avant des exemples qui contestent cette théorie. La situation s'avère plus complexe, et il existe des cas où les éléments savants et populaires peuvent être combinés dans le même mot. Pour les mots savants qui donnent des dérivations savantes, nous pouvons donner les exemples suivants : « strangler » et « strangulation », où le suffixe *-ation* est considéré comme savant. Pour illustrer le cas contraire concernant les mots populaires donnant des dérivations populaires, nous pouvons citer comme exemples « étrangler » et « étranglement », où le suffixe *-ement* est considéré comme populaire. Toutefois, nous allons donner un autre exemple d'un cas mixte, en citant Zwanenburg :

REFORMULATION DU VOCABULAIRE...

Une série de mots morphologiquement apparentés comme *louer* – *louage* – *loueur* – *location* – *locataire* montre que les rapports peuvent être plus compliqués : le ou non accentué de *louer*, *louage* et *loueur* de même que la sélection ou la présence des suffixes -*age* et -*eur* caractérisent ces mots comme non savants, mais cela n’empêche pas *louer* d’entretenir aussi un rapport dérivationnel avec *location* et *locataire*, caractérisés comme savants par leurs suffixes respectifs. (Zwanenburg 1983 : 5)

Une fois ces nouvelles entités, morphèmes ou mots entiers, entrées dans la langue, elles commencent à mener leur propre vie et à se développer de point de vue phonétique et morphologique.

Dans ce qui suit, nous analyserons la différence dans la signification des mots dits savants et des mots dits populaires. Plus haut, nous avons dit que souvent les mots savants sont utilisés dans des domaines savants, ainsi que leur existence dans la langue est due à une activité savante. Nous reprenons les exemples déjà cités auparavant. Les exemples cités ci-dessous sont tirés du *Petit Robert 2009*.

| <i>Mot populaire</i> | <i>Mot savant</i> |
|--|--|
| Royal <ul style="list-style-type: none"> - Du roi; qui concerne le roi, se fait en son nom Par ext. Digne d’un roi; majestueux, grandiose, magnifique. - Désigne certaines races ou variétés d'animaux ou de végétaux remarquables par leur taille ou leur beauté (ex. tigre royal) | Régal ou régalien <ul style="list-style-type: none"> - Hist. Droits régaliens, du roi. → 1. régale. - Dr. anc. Droit considéré comme inhérent à la monarchie (cf. Droit régalien*). |
| Grêle <ul style="list-style-type: none"> - D’une longueur, d’une finesse excessive. | Gracile <ul style="list-style-type: none"> - Littér. Mince et délicat. |
| Fléau <ul style="list-style-type: none"> - Instrument à battre les céréales, composé de deux bâtons liés bout à bout par des courroies. - Personne ou chose qui semble être l’instrument de la colère divine. | Flagelle/flageller <ul style="list-style-type: none"> - Sc. Filament mobile servant d’organe locomoteur à certaines bactéries, aux protozoaires - Battre de coups de fouet. |
| Frêle <ul style="list-style-type: none"> - Dont l’aspect ténu donne une impression de fragilité. - Qui semble manquer de ressources vitales, de force. | Fragile <ul style="list-style-type: none"> - Qui se brise, se casse facilement (de par sa nature même). - Qui manque de solidité, est sujet à se briser, à être détruit ou altéré (par accident). |
| Chétif <ul style="list-style-type: none"> - De faible constitution ; d’apparence débile. - Sans valeur, insuffisant. | Captif <ul style="list-style-type: none"> - Littér. Qui a été fait prisonnier au cours d’une guerre. |

En nous basant sur ces définitions tirées du *Petit Robert*, nous constatons que certains mots savants et mots populaires sont synonymes en quelque sorte, comme par exemple « grêle » et « gracile », « frêle » et « fragile ». Parmi les formes dites savantes, il y en a qui ont un usage plutôt littéraire, comme « gracile » et « captif ». Il convient ici de se poser la question pourquoi ces termes sont considérés comme savants. Peu de mots ont une signification strictement savante, comme « régalien » et « flagelle ». Mais, d’un autre côté, il existe le verbe

« flageller », qui n'exige pas de contexte savant pour être employé. La plupart des ces termes considérés comme savants peuvent être utilisés aisément par tout locuteur du français, sans qu'il ait un savoir scientifique quelconque dans le domaine concret. Nous pouvons plutôt considérer ces mots comme savants de par leur intégration en français, en tenant compte du fait que ce sont les érudits connaissant le latin qui ont introduit les emprunts latins en français. Bien sûr, il y a des termes strictement savants, mais il n'est pas possible de dresser une règle pour définir lequel des termes exige un contexte savant et lequel non. Pour cette raison, il faut clarifier le point en précisant que non pas tous les doublets savants sont des mots savants.

À ce propos, Stancheva (2018 : 50), par exemple, explique que les formes différentes des mots sont le résultat d'une évolution de la langue, alors que le phénomène des doublets est la conséquence d'une activité savante et répond aux critères savants stricts. Et malgré le fait que le phénomène des doublets lexicaux présente une activité savante dans les processus linguistiques, après avoir été intégrés dans la langue, les doublets peuvent commencer à suivre leur propre développement. Ce développement, pour sa part, dépend de l'usage des différentes formes dans la communication entre les locuteurs. Aussi faut-il tenir compte du fait que chaque époque a ses propres caractéristiques et ses propres tendances dans l'évolution de la langue.

Mots avec la même signification mais ayant leur origine dans des langues différentes

Ce type que nous proposons a la même signification que celui proposé par Parashkevov, que nous avons cité auparavant. Nous avons donné comme exemples les mots « médecin » et « toubib », « réunion » et « meeting ». Ces groupes de mots ont très souvent une signification identique ou très proche et sont synonymes au sein de la même langue. Un autre exemple pour ce type de doublets est présenté par « e-mail » et « courriel ». Le premier est un emprunt direct de l'anglais, alors que le deuxième est une sorte de calque qui vient du français du Québec (*Le Petit Robert* 2009, version numérique, 2008) et composé par « courri(er) él(ectronique) », qui est la traduction de l'« e-mail » en français. Un pareil transfert de mots d'une langue vers une autre s'avère enrichissant pour le lexique parce que les nouveaux mots empruntés assurent davantage de choix dans l'expression. En effet, les emprunts étrangers ne sont pas toujours bien vus par les spécialistes et les locuteurs de la langue qui les emprunte. Très souvent, ce transfert lexical est vu comme néfaste pour le fonds lexical de la langue parce qu'il se peut que les mots originels de la langue deviennent moins employés par rapport aux mots étrangers préférés par les locuteurs.

Doublets lexicaux qui tirent leur origine du même étymon mais qui ont donné des résultats différents dans différentes langues

Pour illustrer ce type de doublets, nous donnons l'exemple du mot « défi », qui est français, et le mot « challenge », qui est considéré comme un anglicisme. Toutefois, si on consulte le *Petit Robert 2009* pour le mot « challenge », on voit la remarque suivante : « étym. 1884, mot anglais “défi”, emprunté à l'ancien français *chalenge* “débat, chicane”, forme populaire du latin *calumnia* → calomnie » (version numérique, 2008). On peut légitimement poser la question s'il est tout à fait correct de considérer ce type de mots comme des emprunts. Or, la situation est un peu plus complexe. Le mot de l'ancien français « chalenge » a été emprunté en anglais, où cette unité a subi sa propre évolution, qui a donné le mot « challenge » en anglais moderne au sens de « défi ». Ce mot, après avoir évolué, suite à l'avènement de l'anglais, a été réemprunté en français mais cette fois-ci avec le sens anglais du mot. De ce point de vue, on peut considérer les mots « défi » et « challenge » comme des doublets. D'un autre côté, les mots « challenge » et le mot « calomnie » pourraient être aussi considérés comme des doublets étymologiques parce que les deux mots tirent leur origine du latin populaire « *calumnia* ». Ici, il y a deux différences importantes : la première est dans la prononciation, mais cela peut être expliqué avec l'évolution de cette forme dans deux langues différentes avec des systèmes phonétiques différents ; la deuxième différence est celle de la signification. En anglais, le sens a évolué vers « défi », alors qu'en français on a « calomnie », qui signifie une accusation mensongère. Or, nous pouvons observer dans ces exemples une sorte de doublets « croisés », où « challenge » et « défi » sont doublets de par leur sens, tandis que les mots « challenge » et « calomnie » s'avèrent des doublets de par leur origine. Un autre exemple est présenté par les mots « cash » en anglais, au sens d'espèces (paiement en espèce/en cash), et les mots « caisse » et « châsse » (« coffre où l'on garde les reliques d'un saint ») français (*Petit Robert 2009*). En effet, l'étymon pour les deux est « *capsa* » en latin, avec le sens de « boîte ».

Le couple de mots « chambre » et « caméra » présente un exemple similaire. Les deux tirent leur origine du latin « *camera* », dans le sens de « voûte, plafond voûté ; chambre ». Le latin, de son côté, a emprunté le mot du grec « *kamera* », qui signifie « d'origine obscure ». De cette même famille, il y a « cambrioleur », qui vient de l'occitan « *cambro* », et « camarade », qui a été emprunté à l'espagnol « *camarada* ». Parashkevov (2017b : 21) donne comme exemples les mots « tête » et « test ». Les deux entités sont originaires du latin « *testum* », avec une variante « *testa* », dont le sens premier en latin est celui de « vase en terre cuite ». Plus tard,

on désignait avec ce mot un récipient où les alchimistes faisaient leurs essais pour vérifier la qualité de l'or, d'où vient en anglais « test », avec le sens d'« examen, vérification ».

Doublets d'orthographe

Les doublets d'orthographe concernent les mots qui ont plus d'une variante d'orthographe qui est correcte. Nous pouvons citer plusieurs exemples dans cette catégorie :

| | |
|------------|-----------|
| Clef | Clé |
| Cacahouète | Cacahuète |
| Cuillère | Cuiller |
| Granit | Granite |
| Soul | Saoul |
| Aioli | Ailloli |

Dans ce type de doublets peuvent être inclus aussi certains verbes qui se terminent en *-ayer* comme « essayer » ou « payer ». Dans la conjugaison de ces verbes, il y a une alternance *y/i*, et les deux formes d'orthographe sont correctes (« je paye » et « je paie » ou bien « je payerai » et « je payerai »). Pour les cas dans lesquels il y a plus d'une variante de l'orthographe qui est codifiée dans les dictionnaires, nous pouvons constater que l'une des variantes est plus proche de l'étymon, alors que l'autre est plus proche de la prononciation actuelle. Par exemple, « clef » est proche du latin « clavis », et « clé » représente la prononciation [kle]. Les variantes sont le résultat de l'évolution de la langue. L'orthographe qui est plus compliquée représente une étape du développement de la langue qui est plus éloigné de l'étape actuelle, alors que la variante qui est plus simple tente de supprimer des lettres qui ne se prononcent plus. De toute façon, la prononciation reste la même, quelle que soit l'orthographe. Probablement, dans les dictionnaires futurs, il n'y aura qu'une variante, la plus simple, qui représentera l'état actuel du mot. Stancheva considère que les doublets représentent un point commun entre deux étapes dans le développement de la langue, entre les archaïsmes et les innovations, et peuvent être soit la fin d'une étape donnée, soit le début d'une nouvelle étape (Stancheva 2018 : 53).

Conclusion

La reformulation du vocabulaire est valable pour toutes les époques, étant donné que la langue ne cesse pas d'évoluer. Ce qui diffère d'une période à l'autre, ce sont les tendances dans le développement. Les doublets étymologiques présentent un phénomène linguistique qui

REFORMULATION DU VOCABULAIRE...

permet de voir comment une idée présente dans une unité lexicale peut évoluer et donner d'autres significations, que ce soit au sein d'une même langue ou dans des langues différentes. De nos jours, il est beaucoup plus facile pour les locuteurs de différentes langues d'échanger entre eux. Les nouvelles technologies, l'Internet et les réseaux sociaux présentent une possibilité très commode de communication en temps réel. Beaucoup voient dans ces nouvelles technologies un déclin des langues en ce qui concerne l'orthographe, l'emprunt en masse de mots étrangers, surtout de l'anglais, et une mauvaise manière d'expression. En effet, la situation est beaucoup plus complexe. Une grande partie des sites utilisent des logiciels qui proposent la traduction de certains termes ; il est vrai qu'il s'agit d'une traduction littérale, mais celle-ci peut toutefois entrer dans la langue, d'une façon ou d'une autre. Dans de pareilles situations, c'est l'ordinateur qui « propose » une sorte de calque, ce qui peut aider les personnes qui n'utilisent pas l'anglais, par exemple. En plus, il y a des logiciels d'autocorrection de l'orthographe, et si l'on utilise ces logiciels, aura-t-on toujours besoin de modifier et de simplifier l'orthographe, alors que l'écriture à la main devient de plus en plus rare ? Il reste à voir quel sera le développement futur des langues et l'interaction entre les langues naturelles qui coexisteront avec les nouvelles technologies.

Bibliographie

- Brachet 1868* : Brachet, A. Dictionnaire des doublets ou des doubles formes de langue française. Paris : Librairie A. Frank, 1868.
- Catherinot 1683* : Catherinot, N. Les doublets de la langue. Bourges : s.n., 1683.
- Jean 2021* : Jean, L. Les emprunts et la langue française. Le phénomène des échanges linguistiques, Québec, CEFAN, Université Laval. Date de la dernière révision : 7 juillet 2021. En ligne [consulté le 9 octobre 2022]. <https://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/HIST_FR_s92_Emprunts.htm>, non paginé.
- Parashkevov 2008* : Parashkevov, B. Etimologichni dubleti v balgarskiya ezik. Sofia : EMAS, 2008. [*Парашкевов 2008*: Парашкевов, Б. Етимологични дублети в българския език. София: ЕМАС, 2008.]
- Parashkevov 2017a* : Parashkevov, B. Za nyakoi diskretni vzaimovrazki mezhdu chuzhdite dumi v balgarskiya ezik. – **Съглас** : sayt za humanitaristika i izvori, 10/2017. En ligne [consulté le 9 octobre 2022]. <http://www.abcdar.com/magazine_X.php>. [*Парашкевов 2017a*: Парашкевов, Б. За някои дискретни взаимовръзки между чуждите думи в българския език. – **Съглас** : сайт за хуманитаристика и извори, 10/2017. Онлайн [прегледан на 9 октомври 2022 г.]. <http://www.abcdar.com/magazine_X.php>.]

- Parashkevov 2017b* : Parashkevov, B. Ot дума на дума... Zanimatelna leksikologiya. Sofia: Iztok-Zapad, 2017. [*Парашикевов 2017b*: Парашкевов, Б. От дума на дума... Занимателна лексикология. София: Изток-Запад, 2017.]
- Saussure 1971* : Saussure, F. de. Cours de linguistique générale (1916). Paris : Payot, 1971.
- Stancheva 2018* : Stancheva, R. Doubletnostta – neobhodima i neizbezhna. – Balgarski ezik, 65 (3)/2018, 48-61. [*Станчева 2018*: Станчева, Р. Дублетността – необходима и неизбежна. – Български език, 65 (3)/2018, 48-61.]
- Stumpf 2009* : Stumpf, B. Lexicographie et lexicologie historique du français. Sciences de l’Homme et de la Société. Université Nancy II, 2009.
- Verhulst 1987* : Verhulst, A. La construction carolingienne, VIII^e siècle-840. – In : Histoire de la France. Références Larousse, Paris : Duby, 1987, 213-251.
- Zwanenburg 1983* : Zwanenburg, W. Productivité morphologique et emprunt. Amsterdam/Philadelphia : John Benjamins Publishing company, 1983.

Dictionnaires consultés

- Dictionnaire de l’Académie*, 9^e édition, Centre national de ressources textuelles et lexicales (CNRTL), 2012. En ligne [consulté le 9 octobre 2022]. <<https://www.cnrtl.fr/definition/academie9/doublet>>.
- Le Nouveau Petit Robert de la langue française 2009* (CD-ROM), Educa/Le Robert, 2008.
- Trésor de la langue française informatisé (TLFi)*, Centre national de ressources textuelles et lexicales (CNRTL), 2012. En ligne [consulté le 9 octobre 2022]. <<http://atilf.atilf.fr/>>.